

ÉCHOS

Le *Courrier des Etats-Unis* fait invinciblement tous ses premiers-New-York, depuis deux ou trois mois, sur le canal de Panama, ou, comme dirait M. Bibean, sur les progrès et vicissitudes de l'entreprise de M. de Lesseps. Le titre seul varie un peu; c'est tantôt "Le canal de Panama," ou "Le Canal" tout court, ou "Le Canal et le Congrès." L'article est toujours le même. Notre confrère a peut-être résolu de s'alimenter à cette source jusqu'à ce que le percement de l'isthme soit achevé, ce qui sera dans vingt ans. En ce cas, il ferait bien de prévenir son public, qui commence déjà à trouver ce refrain quelque peu monotone.

* *

Nous lisons dans la *Patrie* de samedi :

M. A. Gélinais vient de publier, dans *L'Opinion Publique*, un nouvel article sur la langue. J'aime à reconnaître chez lui, du goût, du savoir et de la bonne volonté. Mais comment se fait-il qu'il intitule son article : *La langue française en Canada* ? Est-ce inadvertance ? Est-ce entêtement ? A-t-il ses raisons ? S'il en a, il serait bien aimable de nous les donner.

Notre confrère est bien bon.

En réponse à sa question, nous pouvons lui dire que, si nous avons écrit : "La langue française en Canada," ce n'est pas par inadvertance.

Quelle raison avions-nous pour écrire ainsi ? La raison bien simple que nous n'en connaissons aucune qui nous obligeât à écrire autrement.

Si notre confrère a pour écrire "au Canada" quelque raison autre que le désir d'innover, de substituer une expression nouvelle à celle qui a toujours eu cours dans le passé et dès les premiers temps de la colonie, il nous obligerait en nous faisant connaître cette raison.

* *

La législature d'Ontario s'est beaucoup émue, il y a quelque temps, à propos d'un certain item du budget des dépenses qui avait trait au coût d'une excursion de plaisir faite sur les grands lacs par le lieutenant-gouverneur MacDonald en compagnie de quelques amis. Cette promenade avait coûté \$5,000 au trésor, et l'opposition a vivement critiqué cette dépense considérée comme irrégulière. Les lieutenants-gouverneurs sont logés par l'Etat, mais ils n'ont pas droit de faire porter au gouvernement les frais des voyages qu'ils entreprennent dans un but autre que l'intérêt public.

Au reste, ce sont toujours questions délicates à discuter, et les députés, comme les ministres, répugnent à chicaner les notes venant de l'hôtel du gouvernement. Il ne se passe guère de session, cependant, que des murmures ne se fassent entendre quelque part.

Il faut reconnaître aussi que certains de nos gouverneurs y allaient un peu largement, depuis lord Durham jusqu'à lord Dufferin.

Ce dernier, trouvait chaque année le moyen de coûter au trésor fédéral une centaine de mille piastres à part son traitement. Ses six années d'administration nous ont coûté tout près d'un million, ce qui était peut-être au-dessus de nos moyens. Ce serait le lieu de nous demander si nous en avons eu pour notre argent. Lord Dufferin, lui, y a gagné une charge diplomatique.

Ce gouverneur poète avait des goûts d'artiste, goûts dispendieux et peu pratiques en général. Ce fut lui qui eût l'idée de la migration organisée des Islandais vers le Canada, et qui la fit accepter bon gré mal gré par le gouvernement fédéral. Les Islandais sont de pauvres colons qui n'entendent rien à la culture et qui ne nous seront jamais d'aucune utilité. Mais lord Dufferin les avait connus au cours de ses voyages dans les hautes latitudes, il les avait vus à travers ses lunettes de littérateur, et une fois gouverneur du Canada il conçut le plan de les ravir au roi de Danemark pour en faire ses propres sujets. Ce caprice du noble lord nous a coûté une jolie somme, qui n'entre pas en ligne de compte dans le million mentionné plus haut.

A. GÉLINAS.

BIBLIOGRAPHIE

"RÈGLEMENTS DE LA MILICE, 1879"

Au sujet de l'édition française de cet ouvrage qui vient de paraître, nous lisons ce qui suit dans la correspondance du *Journal des Trois-Rivières*, qui est faite par M. Gélinais Désilets, chevalier de Pie IX, et, comme on le sait, ancien officier dans l'armée pontificale :

Grâce à l'initiative de l'hon. M. Masson, une nouvelle édition française des règlements de la milice du Canada, vient d'être publiée et distribuée. C'est un fort joli petit volume de 400 pages. Ce qui me fait plaisir, c'est d'y trouver l'expression militaire française, sans alliage de ces affreux barbarismes qui émaillent les traductions libres qu'on a laissées commettre il y a quelques années.

Il était vraiment pénible pour nos officiers de n'avoir d'autre source à puiser le style militaire que ces bouquins rédigés en un jargon incompréhensible. Notre belle langue ne le cède point à l'anglais par la beauté et la propriété des expressions militaires, seulement il faut des connaissances spéciales pour l'appliquer. L'hon. M. Masson a compris la chose, et il a remis la traduction de la théorie anglaise à un homme du métier, M. le colonel Audet, qui, tout en se servant d'un langage à la portée de tous, a fait main basse sur les expressions vicieuses, et les a remplacées par le vrai style militaire français. Le genre et la couleur y sont, et ceux qui ont eu l'occasion d'étudier la théorie militaire en France, seront en pays de connaissance en parcourant la traduction de M. Audet. D'un autre côté, nos cadets n'auront plus à rougir de leur langage devant les étrangers du métier.

Nos félicitations à l'hon. M. Masson, nos félicitations aussi à M. le colonel Audet pour son travail distingué et patriotique.

CROISADE CONTRE LES CHINOIS

La croisade contre les Chinois continue toujours à San Francisco. Les ouvriers blancs ont parcouru l'un après l'autre à peu près tous les établissements où l'on en emploie un plus ou moins grand nombre, et, la loi à la main, car ils ont cette fois la loi, la constitution de la Californie pour eux, ils obtiennent généralement des patrons la promesse de renvoyer de leurs ateliers les Chinois qui y travaillent, pour prendre des ouvriers blancs à leur place. Ajoutons que l'administration de San Francisco favorise dans leur entreprise les ouvriers blancs, le maire Kalloch entre autres, qui est, lui spécialement, une créature du parti des travailleurs. Une mesure nouvelle de l'administration vient de jeter dans la jubilation les ouvriers de San Francisco.

On sait que les Chinois ont l'habitude de vivre ensemble par bandes. A San Francisco, où ils sont en nombre considérable, ils se sont naturellement ramassés dans un quartier spécial que l'on appelle la ville chinoise. Là, ils vivent entassés les uns sur les autres, dans un horrible pêle-mêle, au milieu de la saleté, en proie au vice et bien souvent aux maladies les plus dégoûtantes.

Le Bureau de Santé vient d'y faire une inspection. Naturellement, il en a fait un fort triste et trop juste tableau, et il en a conclu que ce quartier était un foyer d'infection et un danger pour la salubrité publique, qu'il fallait le supprimer.

Les ouvriers ont convoqué une *meeting* tout exprès pour remercier le Bureau de Santé des conclusions de son rapport. Il n'est pas probable que l'exécution de cette mesure rencontre aucun obstacle sérieux.

Magnifiques Robes en Ours. On porte une attention extraordinaire aux réparages des pelletteries chez Chs Desjardins et Cie, 637, 639, rue Ste-Catherine.

Les Manchons et les Boas sont à meilleur marché que partout ailleurs. On porte une attention extraordinaire aux réparages de pelletteries chez Chs Desjardins et Cie, 637, 639, rue Ste-Catherine.

Les Manteaux sont en plus grand choix et à meilleur marché que partout ailleurs. On porte une attention extraordinaire aux réparages de pelletteries chez Chs Desjardins et Cie, 637, 639, rue Ste-Catherine.

Les Casques sont à meilleur marché que partout ailleurs. On porte une attention extraordinaire aux réparages de pelletteries chez Chs Desjardins et Cie, 637, 639, rue Ste-Catherine.

Toutes les Pelletteries sont à grand marché chez Chs Desjardins, 637, 639, rue Ste-Catherine. On porte une attention extraordinaire aux réparages de pelletteries chez Chs Desjardins et Cie, 637, 639, rue Ste-Catherine, Montréal.

ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS

Il est débarqué à New-York, du 1er janvier au 1er décembre 1879, 127,271 immigrants de toute nationalité, tandis que pendant les douze mois de 1878, ce chiffre avait été de 50,726 seulement. Cette augmentation est due à la fois au retour de la prospérité, à l'abondance des récoltes, à la cherté croissante de la vie en Europe, à la misère qui règne en Irlande et à la facilité relative de trouver du travail aux Etats-Unis.

Un fait à signaler, c'est l'accroissement de l'immigration italienne, qui, dans le seul mois de novembre 1879, a fourni 1,469 individus sur 13,373, soit plus de 10 0/0 sur le nombre total. Le bureau de placement du Castle-Garden, a procuré de l'emploi, pendant les onze premiers mois de l'année dernière, à 15,235 nouveaux débarqués, dont 10,124 hommes et 5,111 femmes.

Sur les premiers, 749 avaient des professions diverses; les autres étaient des cultivateurs qui ont été envoyés la plupart dans les Etats de l'Ouest et du Nord-Ouest; un certain nombre se sont vus répartis dans les Etats du centre, tandis que 4 0/0 seulement sont demeurés dans ceux de l'Est, et 1 0/0 ont pris le chemin du Sud.

Il ne faudrait pas conclure de ces chiffres que les Etats du Sud n'offrent aucune chance de succès aux agriculteurs européens, bien au contraire, et des centaines de fermiers anglais se sont expatriés vers la fin de l'année dernière pour le Texas; mais la plupart de ces immigrants choisissent de préférence la voie la plus directe de la Nouvelle-Orléans. Philadelphie et Baltimore sont également ouverts à l'immigration.

Jusqu'en 1876, les lois new-yorkaises exigeaient de toutes les entreprises de transport maritime un cautionnement de \$300 pour chaque immigrant débarqué dans le port de New-York, à titre de garantie au profit de l'Etat, dans la prévision qu'un certain nombre d'expatriés pourraient devenir une charge publique dans la limite de cinq ans, période pendant laquelle les nouveaux débarqués sont placés sous la tutelle des commissaires de l'immigration.

Ce cautionnement pouvait être échangé contre le paiement d'une prime d'un dollar et demi par tête. Mais, en mars 1876, la cour suprême des Etats-Unis décida que cette servitude était inconstitutionnelle, vu qu'elle portait atteinte à la liberté du commerce, et qu'aucun Etat n'avait individuellement le droit de faire des règlements, droit qui appartient exclusivement au Congrès.

Depuis lors, les entreprises de transports d'émigrants ont cessé de payer la capitation d'un dollar et demi, et les dépenses nécessitées pour prendre soins des étrangers malades ou sans ressources sont tombées à la charge de l'Etat de New-York, qui a payé de ce chef, depuis que la loi a été déclarée inconstitutionnelle, plus d'un million de dollars.

Il y a la une injustice, car les quatre cinquièmes des immigrants qui débarquent à New-York se dirigent vers d'autres régions, et il n'est pas normal qu'un Etat supporte seul le fardeau de l'immigration dont profite le reste de l'Union. Aussi, M. Cox, de New-York, vient-il de présenter à la Chambre des représentants de Washington un projet de loi disposant qu'il soit pourvu désormais à l'assistance des nouveaux débarqués par les soins et aux frais de l'autorité fédérale. Le comité des affaires étrangères a fait, avant l'ajournement du Congrès, un rapport favorable sur ce bill, et cet empressement est d'un bon augure pour la proposition de M. Cox.

Mme PARTINGTON DIT

Ne faites pas usage de ces préparations de charlatans, car ils sont préjudiciables au système humain; mais mettez votre confiance dans les Amers de Houblon, lesquels vous guériront de la débilité générale, de la constipation et de toutes les maladies chroniques. Ils ont sauvé Isaac d'une forte attaque de fièvre typhoïde. Ils ont le plus unum des remèdes.

VICTOR HUGO

Hiver comme été, Hugo se lève de bonne heure et pour ainsi dire avec le jour. Dans la belle saison, il est debout à quatre heures. Aussitôt levé, il fait un premier repas, composé invariablement d'œufs et de café. Le café est sa grande passion; il en prend, non-seulement après chaque repas, mais encore dans le courant de la journée; puis il se met au travail. De tout temps, même lorsqu'il était beaucoup plus jeune, le travail du matin a été dans les habitudes d'Hugo. En revanche, une fois l'heure du déjeuner venue, il s'interrompt pour ne recommencer que le lendemain.

Le cabinet de travail de Victor Hugo est situé au premier étage du petit hôtel de l'avenue d'Eylau. C'est une grande pièce, meublée, sans ordre, avec de vieilles tapisseries sur les murs, des meubles anciens dans tous les coins, des lustres ici, des tableaux là, et des malles de voyage un peu partout. Ces malles renferment les manuscrits autographes de toutes ses œuvres parues ou à paraître, et qu'un article de son testament lègue à la Bibliothèque Nationale après sa mort. Quant aux manuscrits envoyés par lui à l'impression, ils sont généralement recopiés ou par sa vieille amie Mme Drou, ou par son secrétaire particulier M. Gabriel Richard Lesclide.

Hugo écrit toujours sur le même papier — du papier de Hollande grand format, qu'il a fait faire exprès, et dont il possède une provision colossale. — Comme il travaille debout, sur un bureau très élevé, il se livre tout en écrivant à un exercice qui fait partie de son hygiène journalière. Il marche, il va et vient d'un bout de son cabinet à l'autre, s'arrêtant de temps en temps pour avaler quelques gorgées de café noir ou de vin de Bordeaux sucré, mais ne s'asseyant jamais.

Entre midi et midi et demi, il descend déjeuner. A partir de ce moment, la journée de travail de Hugo est finie. Pour rien au monde on ne lui ferait prendre la plume avant le lendemain. Le déjeuner qui réunit toute la famille autour de la table, ne comprend jamais moins de six personnes et se prolonge toujours jusqu'aux environs de deux heures. La table est aujourd'hui un des grands délasséments du poète, et il donne le plus de temps possible à ces heures intimes, causant familièrement de toutes choses, et s'amusant en vrai grand-père des réparties ingénues de ses petits-enfants.

Après déjeuner et quand il n'a pas à aller au Sénat, Hugo va se promener à travers Paris, le plus loin possible, prenant un peu au hasard l'omnibus ou le tramway qu'il croise, descendant quand la fantaisie lui en vient, marchant sans but, en flâneur que rien ne presse et que tout intéresse, heureux avec délices d'aspirer librement, comme le premier venu, le grand air de la rue qui est à tous.

Notez que chez lui dans son hôtel de l'avenue d'Eylau, Hugo possède un vaste jardin dans lequel il lui serait loisible de se promener, à l'aise et tranquille; mais il n'y descend jamais, tant il a horreur des jardins clos et des promenades limitées par un mur.

Découverte d'une audacieuse contrefaçon

On a découvert que des personnes faisant et contrefaisant les Amers de Houblon, et se servant illégalement du nom "Amers de Houblon," marque de commerce enregistrée, rendant sujette toute personne faisant ou vendant quoique ce soit portant le nom Amers de Houblon, ou prétendant que c'est un article semblable, à une amende de \$100 pour chaque vente, quelque petite qu'elle soit. La compagnie manufacturière des Amers de Houblon, de Rochester, N.-Y., et Toronto, Ont., les seuls propriétaires de cette marque de commerce, poursuivent tous les violateurs de la loi et forcent le paiement de lourdes amendes, mais agissent libéralement envers ceux qui cessent d'enfreindre la loi, et règlent sans procès, et commencent à détailler le véritable article, lequel est une médecine préieuse et non un breuvage, comme le sont quelques-unes des contrefaçons. Le véritable article est en vente chez tous les droguistes.

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désirent faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.